



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du Mercredi 18 décembre 2025

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

"Il ne peut y avoir des minutes Éducation nationale et des minutes caractère propre, car le projet éducatif vaut sur chaque seconde . Il faut des outils pour défendre cet espace, en acceptant les enjeux contentieux ." G. Prévost, Le Figaro – 6/12/2025

Guillaume Prévost, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) s'exprime beaucoup : dans la presse, à l'Assemblée Nationale, sur LinkedIn ... D'interview en déclaration, tordant les réalités historiques et entretenant la confusion, il se montre de plus en plus offensif et provocateur en assumant pleinement sa prise de distance avec la loi Debré et utilisant le caractère propre, notion non définie réglementairement, comme justification bien pratique.

La CGT Enseignement privé restera vigilante et demande, à chaque fois qu'elle aura à interpeller l'administration sur ce sujet, une réaction ferme et sans ambiguïté.

Prenons l'exemple de l'application du programme EVARS. Chacun·e affirme que cela se fera dans le respect des programmes. Dont acte. Dans les repères pour la mise en œuvre du programme EVARS, il est écrit que « *Des partenaires extérieurs, ainsi que des associations spécialisées dont les compétences sont dûment reconnues et agréées, peuvent être associés aux personnels de l'éducation nationale responsables de ces séances* » . Qu'en est-il pour l'enseignement privé sous contrat ? Que dire lorsque dans un établissement, cet enseignement clairement estampillé EVARS s'effectue sur temps de cours, avec des représentant·es d'une association non agréée, les élèves, les parents, mais pas d'enseignant·e ? Est-on dans le cadre réglementaire ?

Autre sujet, la publication il y a quelques jours d'un rapport de la Cour des Comptes sur « le temps d'enseignement perdu » et la feuille de route tracée par cette même Cour. La Cour pointe en particulier l'absentéisme institutionnel (qui ne correspond en réalité qu'à 3 % du temps scolaire des élèves). Nous rappelons que ces absences institutionnelles sont du temps de travail pour les enseignant·es (formation, concours, ...). La Cour pointe aussi la difficulté liée au remplacement de longue durée et l'explosion des temps partiels thérapeutiques. Pour la CGT, cela pose clairement la question de la santé des personnels (pour certain·es liée à une dégradation des conditions de travail). Sans rien inventer, la Cour remet sur le devant de la scène l'annualisation du temps de travail ou la bivalence au collège. La CGT réaffirme son opposition à ces propositions. Sans une réelle revalorisation des salaires et une amélioration de nos conditions de travail, peu de chance de voir s'améliorer l'attractivité de notre métier.

Parmi les missions de l'École, il y a celle être pleinement inclusive pour bâtir une société réellement inclusive, sans discrimination pour les personnes en situation de handicap. Cela repose notamment sur l'accompagnement des élèves. Cette semaine, les AESH, personnels précarisé·es, sont mobilisé·es pour une véritable reconnaissance de leur travail et l'obtention d'un statut de catégorie B. Nous leur apportons tout notre soutien.

Dans cette déclaration, nous souhaitons aussi revenir sur la situation soulevée en octobre dernier, mais déjà depuis plus d'un an par nos collègues de Fénelon-Notre Dame à La Rochelle, dont les locaux jouxtent un chantier de dépollution et qui continue de susciter des inquiétudes quant aux conséquences sur la santé des personnels et des élèves, certains mesures de polluants dépassant parfois les seuils fixés par l'OMS (particules fines, particules grossières). Qu'en est-il depuis octobre du suivi par le rectorat de cette situation ?

Enfin, nous tenons à remercier Madame Arnaud pour ces années passées, les échanges constructifs et son écoute, en lui souhaitant une bonne continuation dans sa nouvelle vie professionnelle.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous remercions de votre attention.